États financiers de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

31 mai 2017

Rapport de l'auditeur indépendant 1

Bilans 2

États du résultat global 3

États des variations de l'actif net 4

États des flux de trésorerie 5-6

Notes complémentaires aux états financiers 7-44

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des
Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7
Canada

Tél. : 514-393-7115
Téléc. : 514-390-4111
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, qui comprennent les bilans au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

Le 13 juillet 2017

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121501

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
Bilans
Au 31 mai

	Notes	2017	2016
		$	$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		**6 397 917**	6 356 701
Débiteurs et autres actifs	5	**9 500 584**	21 776 802
Autres investissements	6	**729 722 360**	622 010 770
Investissements en capital de développement	7	**972 143 956**	842 911 058
Immeuble de placement	11	**9 783 457**	9 055 628
Immobilisations corporelles et incorporelles	12	**14 903 474**	13 223 670
Impôts différés	21	**7 419 461**	7 969 879
		1 749 871 209	1 523 304 508
Passif			
Créditeurs et autres passifs		**17 519 877**	8 882 495
Passif lié aux autres investissements	16	**2 953 809**	97 376
Passif net au titre des prestations définies	22	**18 501 600**	24 192 600
		38 975 286	33 172 471
Actif net		**1 710 895 923**	1 490 132 037
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation	17	**152 463 975**	142 853 004
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2		**11,22**	10,43

Engagements et éventualités (notes 7, 13 et 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____, Président du conseil d'administration

_____, Président-directeur général

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
États du résultat global
Pour les exercices terminés le 31 mai

	Notes	**2017**	2016
		$	$
Produits			
Intérêts		**25 378 732**	26 386 707
Dividendes et distributions		**30 333 994**	52 211 056
Honoraires et autres revenus		**2 258 990**	1 976 967
		57 971 716	80 574 730
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		**13 604 380**	(22 999 463)
Variation de la plus-value non réalisée		**86 384 860**	9 949 546
		99 989 240	(13 049 917)
Total des produits		**157 960 956**	67 524 813
Charges	19		
Souscription, registrariat et de services aux actionnaires		**11 282 072**	9 273 974
Gouvernance et administration		**10 891 564**	10 054 399
Investissements en capital de développement et autres investissements		**14 210 388**	11 869 381
Amortissements		**1 328 120**	994 974
		37 712 144	32 192 728
Provision – actions et réclamations	14	**8 400 000**	—
Total des charges		**46 112 144**	32 192 728
Résultat avant impôts		**111 848 812**	35 332 085
Impôts sur le résultat	21	**768 228**	777 443
Résultat net		**111 080 584**	34 554 642
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre de prestations définies déduction faite des impôts	22	**8 864 300**	(4 698 000)
Résultat global		**119 944 884**	29 856 642
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2		**147 313 434**	138 041 639
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2		**0,75**	0,25

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
États des variations de l'actif net
Pour les exercices terminés le 31 mai

	Notes 17	Capital-actions de catégorie A Série 1	Capital-actions de catégorie A Série 2	Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Actif net
		$	$	$	$	$
2017						
Solde au début		**1 263 147 139**	**24 077 580**	**27 928 470**	**174 978 848**	**1 490 132 037**
Résultat net		—	—	—	**111 080 584**	**111 080 584**
Autre élément du résultat global		—	—	—	**8 864 300**	**8 864 300**
Émissions d'actions		**198 520 550**	**4 104 468**	—	—	**202 625 018**
Rachats d'actions		**(92 682 764)**	**(2 809 657)**	**(6 313 595)**	—	**(101 806 016)**
		105 837 786	**1 294 811**	**(6 313 595)**	**119 944 884**	**220 763 886**
Solde à la fin		**1 368 984 925**	**25 372 391**	**21 614 875**	**294 923 732**	**1 710 895 923**
2016						
Solde au début		1 162 567 603	23 135 061	30 974 340	145 122 206	1 361 799 210
Résultat net		—	—	—	34 554 642	34 554 642
Autre élément du résultat global		—	—	—	(4 698 000)	(4 698 000)
Émissions d'actions		187 324 424	3 972 844	—	—	191 297 268
Rachats d'actions		(86 744 888)	(3 030 325)	(3 045 870)	—	(92 821 083)
		100 579 536	942 519	(3 045 870)	29 856 642	128 332 827
Solde à la fin		1 263 147 139	24 077 580	27 928 470	174 978 848	1 490 132 037

Les résultats nets non distribués comprennent le cumul de l'autre élément du résultat global positif de 884 500 $ (négatif de 7 979 800 $ au 31 mai 2016).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
États des flux de trésorerie
Pour les exercices terminés le 31 mai

	2017	2016
	$	$
Activités opérationnelles		
Résultat net	**111 080 584**	34 554 642
Éléments sans effet sur la trésorerie		
(Gains) pertes réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements	**(13 604 380)**	22 999 463
Variation de la plus-value non réalisée	**(86 384 860)**	(9 949 546)
Intérêts et distributions capitalisés	**(15 352 580)**	(28 817 751)
Variation des autres éléments du résultat global	**3 173 300**	839 500
Amortissements	**1 328 120**	994 974
Impôts différés	**550 418**	451 033
	790 602	21 072 315
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs	**12 568 004**	(11 653 817)
Créditeurs et autres passifs	**8 637 382**	2 170 636
Impôts sur le résultat à recevoir	**186 829**	267 184
	21 392 215	(9 215 997)
	22 182 817	11 856 318
Acquisitions d'investissements en capital de développement	**(177 022 129)**	(197 809 566)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	**116 534 037**	94 313 745
Acquisitions d'autres investissements	**(1 141 983 767)**	(790 577 995)
Produits de cessions d'autres investissements	**1 083 247 009**	794 774 659
Diminution des sommes à recevoir reliées aux titres acquis en vertu de convention de revente	**—**	29 656 827
Améliorations en lien avec l'immeuble de placement	**(727 829)**	(313 980)
Diminution du passif lié aux autres investissements	**—**	(40 474 594)
	(119 952 679)	(110 430 904)
	(97 769 862)	(98 574 586)
Activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**(3 007 924)**	(2 146 179)
	(3 007 924)	(2 146 179)

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
États des flux de trésorerie (suite)
Pour les exercices terminés le 31 mai

	2017	2016
	$	$
Activités de financement		
Émissions d'actions	**202 625 018**	191 297 268
Actions rachetées	**(101 806 016)**	(92 821 083)
	100 819 002	98 476 185
Augmentation (diminution) de l'encaisse et équivalents de trésorerie	**41 216**	(2 244 580)
Encaisse et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**6 356 701**	8 601 281
Encaisse et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**6 397 917**	6 356 701
Intérêts reçus	**22 033 228**	22 769 462
Dividendes et distributions reçus	**15 027 558**	26 631 069

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Loi constitutive

Statut et fonctions du Fonds

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondaction »), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (*L.R.Q., chapitre F-3.1.2*) (la « Loi »), est une société de placement à fonds social ayant principalement pour fonctions :

a) de favoriser l'investissement dans des entreprises en garantissant ou en se portant caution de toute obligation contractée par cette dernière ou en investissant directement dans le but de promouvoir la création, le maintien ou la sauvegarde d'emplois;

b) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleuses et les travailleurs et les autres ressources du milieu à participer à ce développement par la souscription d'actions du Fonds;

c) de développer des aptitudes à la gestion des travailleuses et travailleurs d'entreprises autocontrôlées et de favoriser leur implication active dans le développement économique du Québec;

d) d'aider les entreprises à se conformer aux lois et règlements en matière d'environnement;

e) de favoriser le développement auprès des entreprises de politiques environnementales.

Fondaction a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation à long terme du capital.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

2.2 Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds. Ils ont été approuvés pour publication le 13 juillet 2017 par le conseil d'administration.

2.3 Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;

b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;

c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.4 Présentation du bilan

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, sommes à recevoir liées aux autres investissements, somme à recevoir liées aux investissements en capital de développement, impôts sur le résultat à recevoir, créditeurs et autres passifs, passif lié aux autres investissements et passif lié aux investissements en capital de développement. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5 Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2.6 Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de la transaction lorsque le Fonds devient parti aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Les frais de transactions sont inclus dans les gains réalisés au résultat net, lorsqu'engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires pour le portefeuille d'investissement en capital de développement sont classés en tant que fonds engagés, mais non déboursés, et sont présentés à la note 7.

Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir liées aux autres investissements, le passif lié aux autres investissements ainsi que les instruments financiers dérivés sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les achats et les ventes des autres investissements sont constatés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

Les actifs et les passifs sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. L'encaisse, les équivalents de trésorerie et les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs sont classés comme autres passifs. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature et leur courte échéance.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Titres cotés ou transigés sur des marchés actifs

Les justes valeurs des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire sont établies en fonction du cours de clôture des principales Bourses ou des principaux marchés à la date des bilans, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Titres non cotés

Les justes valeurs des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation sont établies selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance, ou des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des bilans, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en Bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité (ou du fonds) émettrice et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et avances est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des bilans pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créditeurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités d'investissement, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises et des taux d'intérêt ou pour tirer avantage de ces fluctuations. Ces titres sont inscrits à leur juste valeur, en utilisant le cours acheteur pour les actifs et le cours vendeur pour les passifs.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.8 Immeuble de placement

L'immeuble de placement du Fonds est un bien immobilier détenu à des fins locatives et est occupé par plusieurs locataires. Le Fonds présente et évalue son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée tous les trois ans et validée au 31 mai de chaque année. Le Fonds révise les hypothèses importantes au 30 novembre de chaque année. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net. Au 31 mai 2016, une évaluation de la juste valeur a été effectuée.

La juste valeur retenue est la moyenne de trois techniques d'évaluation qui sont appliquées. La technique d'actualisation simple qui consiste à actualiser le revenu net annuel normalisé de l'immeuble en appliquant un taux global d'actualisation découlant du marché. La technique d'actualisation des flux d'encaisse consiste à actualiser les entrées de fonds anticipées au cours de la période d'analyse. La technique de la méthode de comparaison directe consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

2.9 Encaisse et équivalents trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes de caisse et bancaire, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges par le biais du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Principales catégories d'immobilisations

		Méthode	Durée
Corporelles			
	Bâtiment	Linéaire	de 20 à 60 ans
	Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans
	Matériel informatique	Linéaire	de 4 à 6 ans
Incorporelles			
	Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
	Développement informatique	Linéaire	5 et 10 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.10 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur, s'il y a lieu.

2.11 Avantages du personnel

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires du personnel est comptabilisé par le biais du résultat net et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement au résultat net.

Les réévaluations du passif au titre des régimes à prestations constituées sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et leur rendement prévu. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

2.12 Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.13 Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » et « Variation de la plus-value non réalisée » dans les états du résultat global.

2.14 Constatation des produits

Dividendes

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions. Les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes ou escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous intérêts.

Gains réalisés et pertes réalisées à la cession d'investissements

Les gains réalisés et les pertes réalisées résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains sur investissements en capital de développement et autres investissements » aux états du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Variation de la plus-value non réalisée ».

2.15 Impôts sur le résultat

Le Fonds est assujetti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujetti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat net sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans l'actif net; en pareils cas, les impôts sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans l'actif net, respectivement.

Les impôts exigibles sont le montant des impôts sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des exercices antérieurs.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.15 Impôts sur le résultat (suite)

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif des impôts différés sera réalisé ou le passif des impôts différés sera réglé. Un actif des impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun passif des impôts différés relativement aux gains nets latents sur les placements ni d'actif des impôts différés équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés aux impôts en main remboursables au titre des gains en capital.

2.16 Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par *l'International Accounting Standards Board* (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et IAS 11, *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes telles que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.
La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.
Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.16 Normes comptables publiées, mais non encore adoptées (suite)

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16, publiée en février 2016, précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme présente un modèle unique de comptabilisation par le preneur, exigeant la comptabilisation d'actifs et de passifs à l'égard de tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, *Contrats de location*, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement reste la même. La norme sera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2019. Le Fonds évalue actuellement les incidences de l'application de cette norme.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables.
Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de l'exercice au cours duquel ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.
Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1. Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») énonce les principes appliqués par le Fonds pour établir la juste valeur de ses investissements sur une base continue. La direction des Finances voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés du Module des finances ainsi que du Module analyse financière, redressement, registrariat, conseils juridiques et immeubles, effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et de société similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

3. Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.1 Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés (suite)

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires.
Le président-directeur général ainsi que la directrice des finances signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

3.2. Évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux global d'actualisation, le taux de rendement interne, le taux global d'actualisation à la réversion et le revenu net annuel normalisé. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale.

Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur tous les trois ans et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées. Le Fonds fait les ajustements requis chaque semestre si des hypothèses importantes ont subi des changements majeurs.

3.3. Évaluation du passif net au titre des prestations définies

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté aux bilans. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur du passif net au titre de prestations définies.

4. Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section du rapport de gestion intitulée « Gestion des risques » qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

5. Débiteurs et autres actifs

	31 mai 2017	31 mai 2016
	$	$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	**1 240 623**	762 008
Dividendes et intérêts courus	**2 658 427**	2 906 228
Dépôt sur investissement	**—**	13 110 000
Impôts sur le résultat à recevoir	**—**	186 829
Autres	**5 601 534**	4 811 737
Total	**9 500 584**	21 776 802

6. Autres investissements

Le relevé des autres investissements (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

			31 mai 2017
	Coût	**Plus-value non réalisée**	**Juste valeur**
	$	**$**	**$**
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	**404 424 195**	**39 189 582**	**443 613 777**
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	**218 361 756**	**3 705 765**	**222 067 521**
Institutions financières	**21 540 671**	**356 519**	**21 897 190**
Sociétés	**32 669 335**	**1 794 085**	**34 463 420**
	272 571 762	**5 856 369**	**278 428 131**
Instruments financiers dérivés [1]	**—**	**1 845 542**	**1 845 542**
Marché monétaire			
Gouvernements	**1 534 530**	**—**	**1 534 530**
Institutions financières	**4 300 380**	**—**	**4 300 380**
	5 834 910	**—**	**5 834 910**
Total des autres investissements	**682 830 867**	**46 891 493**	**729 722 360**

[1] Au 31 mai 2017, les instruments financiers dérivés pour lesquels la juste valeur positive est de 1 845 542 $ sont présentés aux autres investissements. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur négative est de 1 062 910 $ sont présentés sous le poste « passif lié aux autres investissements » (note 16).

Au 31 mai 2017, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 34 245 351 $.

6. Autres investissements (suite)

	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	31 mai 2016 Juste valeur
	$	$	$
Titres à échéance non déterminée			
Actions, parts et autres titres de participations	332 779 469	(2 805 986)	329 973 483
Titres à échéance déterminée			
Obligations			
Gouvernements	174 591 092	4 831 048	179 422 140
Institutions financières	54 223 312	294 693	54 518 005
Sociétés	45 149 942	1 998 772	47 148 714
	273 964 346	7 124 513	281 088 859
Instruments financiers dérivés [1]	—	119 764	119 764
Marché monétaire			
Gouvernements	6 590 516	—	6 590 516
Institutions financières	4 238 148	—	4 238 148
	10 828 664	—	10 828 664
Total des autres investissements	617 572 479	4 438 291	622 010 770

1. Au 31 mai 2016, les instruments financiers dérivés pour lesquels la juste valeur positive est de 119 764 $ sont présentés aux autres investissements. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur négative est de 97 376 $ sont présentés sous le poste « passif lié aux autres investissements » (note 16)

Au 31 mai 2016, les autres investissements incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 44 114 554 $.

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	Moins de 1 an	**De 1 à 5 ans**	**De 5 à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**
Au 31 mai 2017					
Valeur nominale	**5 293 000**	**93 282 408**	**81 291 560**	**79 144 944**	**259 011 912**
Juste valeur	**5 324 892**	**94 704 718**	**87 294 261**	**91 104 260**	**278 428 131**
Taux moyen effectif (%)	***1,14 %***	***1,43 %***	***1,90 %***	***2,66 %***	***1,95 %***
Taux moyen nominal (%)	***2,19 %***	***2,00 %***	***3,38 %***	***3,97 %***	***3,04 %***
Au 31 mai 2016					
Valeur nominale	3 481 103	85 438 893	96 051 933	78 900 837	263 872 766
Juste valeur	3 494 896	86 982 676	101 030 795	89 580 492	281 088 859
Taux moyen effectif (%)	*1,44 %*	*1,40 %*	*2,17 %*	*3,07 %*	*2,18 %*
Taux moyen nominal (%)	*3,18 %*	*1,98 %*	*3,05 %*	*4,48 %*	*3,13 %*

6. Autres investissements (suite)

Marché monétaire

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
	$	$	$
Au 31 mai 2017			
Juste valeur	**4 688 768**	**1 146 142**	**5 834 910**
Taux moyen effectif (%)	***1,06 %***	***1,35 %***	***1,12 %***
Au 31 mai 2016			
Juste valeur	9 809 650	1 019 014	10 828 664
Taux moyen effectif (%)	*0,70 %*	*1,90 %*	*0,81 %*

Instruments financiers dérivés

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
	$	$	$
Au 31 mai 2017			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 106 684 000 $	**(290 063)**	**—**	**(290 063)**
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 150 282 000 $	**1 072 695**	**—**	**1 072 695**
Au 31 mai 2016			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 22 345 000 $	(84 037)	—	(84 037)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 121 116 060 $	106 425	—	106 425

7. Investissements en capital de développement

Le relevé des investissements en capital de développement au coût, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet (www.fondaction.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

			31 mai 2017
	Coût	**Plus-value (moins-value) non réalisée**	**Juste valeur**
	$	**$**	**$**
Non garantis			
Actions participantes	**559 646 933**	**96 542 510**	**656 189 443**
Actions non participantes	**134 003 085**	**(9 543 012)**	**124 460 073**
Prêts et avances	**186 085 728**	**(149 441)**	**185 936 287**
	879 735 746	**86 850 057**	**966 585 803**
Garantis			
Prêts et avances	**10 525 129**	**(4 966 976)**	**5 558 153**
	890 260 875	**81 883 081**	**972 143 956**

			31 mai 2016
	Coût	Plus-value (Moins-value) non réalisée	Juste valeur
	$	$	$
Non garantis			
Actions participantes	511 704 059	56 606 246	568 310 305
Actions non participantes	111 246 779	(8 434 116)	102 812 663
Prêts et avances	164 973 501	(3 463 100)	161 510 401
	787 924 339	44 709 030	832 633 369
Garantis			
Prêts et avances	18 000 830	(7 723 141)	10 277 689
	805 925 169	36 985 889	842 911 058

Au 31 mai 2017, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en dollars américains, d'une juste valeur de 71 911 773 $ (65 969 916 $ en mai 2016).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables			Taux fixes	
	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	Total
	$	$	$	$	$
Durée résiduelle jusqu'à l'échéance					
Au 31 mai 2017					
Non garantis	**22 087 403**	**10 984 311**	**110 069 330**	**42 795 243**	**185 936 287**
Taux moyen effectif (%)	***8,08 %***	***5,38 %***	***9,23 %***	***8,77 %***	
Garantis	**725 000**	**931 770**	**3 901 383**	—	**5 558 153**
Taux moyen effectif (%)	***16,00 %***	***5,02 %***	***6,21 %***	**- %**	
Au 31 mai 2016					
Non garantis	21 347 800	15 355 804	93 685 144	31 121 653	161 510 401
Taux moyen effectif (%)	*9,30 %*	*7,87 %*	*9,56 %*	*7,58 %*	
Garantis	150 000	850 000	9 127 689	150 000	10 277 689
Taux moyen effectif (%)	*2,70 %*	*4,69 %*	*6,61 %*	*1,30 %*	

Certains prêts et avances portent, en plus du rendement à taux fixe, un rendement à taux variable selon des indicateurs de rendement.

Les encaissements en capital au cours des douze prochains mois sont de 18 454 188 $ (31 mai 2016 : 29 184 157 $).

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQPC [1]	Total
	$	$	$	$	$
Au 31 mai 2017					
Investissements, au coût	**194 279 749**	**357 743 857**	**141 378 270**	**196 858 999**	**890 260 875**
Plus-value (moins-value) non réalisée	**7 632 309**	**16 116 444**	**(10 021 422)**	**68 155 750**	**81 883 081**
	201 912 058	**373 860 301**	**131 356 848**	**265 014 749**	**972 143 956**
Garanties et cautionnement	—	**1 200 000**	—	—	**1 200 000**
Fonds engagés, mais non déboursés[2]	**4 528 705**	**47 201 689**	**49 950 396**	**104 215 428**	**205 896 218**
Risque maximal	**206 440 763**	**422 261 990**	**181 307 244**	**369 230 177**	**1 179 240 174**

7. Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Manufacturier et primaire	Services et commerces	Technologies avancées	Fonds diversifiés/ EQPC [1]	Total
	$	$	$	$	$
Au 31 mai 2016					
Investissements, au coût	176 441 799	331 467 771	105 578 404	192 437 195	805 925 169
Plus-value (moins-value) non réalisée	(2 433 432)	(18 284 272)	2 866 996	54 836 597	36 985 889
	174 008 367	313 183 499	108 445 400	247 273 792	842 911 058
Fonds engagés, mais non déboursés [2]	5 452 768	41 638 421	41 409 859	71 308 967	159 810 015
Risque maximal	179 461 135	354 821 920	149 855 259	318 582 759	1 002 721 073

1. Entreprises publiques québécoises à petite capitalisation.

2. Les fonds engagés, mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements. En fonction des engagements pris par le Fonds, ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, les fonds engagés sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans dans le cas des fonds d'investissements qui constituent la majorité des fonds engagés au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas transigés sur des marchés actifs est établie selon des techniques d'évaluation appropriées. Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;

Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables;

Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Explications sur les transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation des tableaux présentés ci-dessous, sont réputés s'être produits à l'ouverture de l'exercice visé.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Fonds qui sont mesurés à la juste valeur, à l'aide de techniques d'évaluation, au :

31 mai 2017	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Investissements en capital de développement				
Actions participantes	**155 360 465**	**50 022 524**	**450 806 454**	**656 189 443**
Actions non participantes	**—**	**—**	**124 460 073**	**124 460 073**
Prêts et avances non garantis	**—**	**—**	**185 936 287**	**185 936 287**
Prêts et avances garantis	**—**	**—**	**5 558 153**	**5 558 153**
Autres investissements				
Actions, parts et autres titres de participations	**34 185 341**	**409 428 436**	**—**	**443 613 777**
Obligations	**—**	**278 428 131**	**—**	**278 428 131**
Instruments financiers dérivés	**—**	**1 845 542**	**—**	**1 845 542**
Marché monétaire	**—**	**5 834 910**	**—**	**5 834 910**
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	**—**	**1 240 623**	**—**	**1 240 623**
Passif lié aux autres investissements	**—**	**(2 953 809)**	**—**	**(2 953 809)**
	189 545 806	**743 846 357**	**766 760 967**	**1 700 153 130**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

31 mai 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Investissements en capital de développement				
Actions participantes	152 117 144	43 911 162	372 281 999	568 310 305
Actions non participantes	—	—	102 812 663	102 812 663
Prêts et avances non garantis	—	—	161 510 401	161 510 401
Prêts et avances garantis	—	—	10 277 689	10 277 689
Autres investissements				
Actions, parts et autres titres de participations	31 739 378	298 234 105	—	329 973 483
Obligations	—	281 088 859	—	281 088 859
Instruments financiers dérivés	—	119 764	—	119 764
Marché monétaire	—	10 828 664	—	10 828 664
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	—	762 008	—	762 008
Passif lié aux autres investissements	—	(97 376)	—	(97 376)
	183 856 522	634 847 186	646 882 752	1 465 586 460

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2016, il n'y a eu aucun instrument financier transféré entre les niveaux 1 et 2.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert du ou vers le niveau 3. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde au début et à la fin de l'exercice du niveau 3 :

	Pour l'exercice terminé le 31 mai 2017				
	Actions participantes	**Actions non participantes**	**Prêts et avances non garantis**	**Prêts et avances garantis**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**
Juste valeur au début	**372 281 999**	**102 812 663**	**161 510 401**	**10 277 689**	**646 882 752**
Acquisitions	**94 048 328**	**24 630 235**	**37 416 651**	**2 126 780**	**158 221 994**
Dispositions	**(55 745 491)**	**(1 160 465)**	**(17 865 792)**	**(9 093 745)**	**(83 865 493)**
Capitalisation des revenus	**—**	**—**	**1 828 035**	**699 838**	**2 527 873**
Gains réalisés (pertes réalisées)	**15 943 518**	**(713 465)**	**(266 667)**	**(1 208 575)**	**13 754 811**
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	**24 278 100**	**(1 108 895)**	**3 313 659**	**2 756 166**	**29 239 030**
Juste valeur à la fin	**450 806 454**	**124 460 073**	**185 936 287**	**5 558 153**	**766 760 967**

	Pour l'exercice terminé le 31 mai 2016				
	Actions participantes	Actions non participantes	Prêts et avances non garantis	Prêts et avances garantis	Total
	$	$	$	$	$
Juste valeur au début	308 572 761	80 520 664	143 647 787	9 400 344	542 141 556
Acquisitions	78 570 352	24 423 170	50 542 510	6 172 815	159 708 847
Dispositions	(26 830 692)	—	(36 476 897)	(5 177 903)	(68 485 492)
Capitalisation des revenus	194 383	—	2 554 118	708 228	3 456 729
Gains réalisés (pertes réalisées)	(2 705 328)	(312 500)	(6 607 050)	(2 108 283)	(11 733 161)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	14 480 523	(1 818 671)	7 849 933	1 282 488	21 794 273
Juste valeur à la fin	372 281 999	102 812 663	161 510 401	10 277 689	646 882 752

La plus-value (moins-value) non réalisée liée aux investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2017, pour lesquels il y a des données d'entrée importantes qui ne sont pas toutes fondées sur des informations de marchés observables (niveau 3), a varié de façon positive de 23 481 941$ (positive de 9 069 834 $ au 31 mai 2016).

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 31 mai 2017 :

Description	Juste valeur en milliers $	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	**116 563**	**Capitalisation des flux monétaires**	**Taux de capitalisation**	**6,7 %-14,3 % (10,0 %)**
			% de BAIIA [1]	**2,3 %-36,2 % (17,9 %)**
	263 514	**Actif net redressé**	**Actif net redressé**	**s. o. [2]**
	34 068	**Transactions récentes**	**—**	**—**
	36 661	**Autres [3]**	**—**	**—**
Actions non participantes, prêts et avances	**236 702**	**Actualisation des flux monétaires**	**Taux de rendement exigé**	**2,6 %-29,0 % (7,5 %)**
	3 802	**Actif net redressé**	**Actif net redressé**	**s. o. [2]**
	61 139	**Transactions récentes**	**—**	**—**
	14 312	**Autres [3]**	**—**	**—**
	766 761			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.

2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.

3. Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, d'offre d'achat, de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers (niveau 3) au 31 mai 2016 :

Description	Juste valeur en milliers $	Technique(s) d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	46 893	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	6,9 %-15,4 % (9,5 %)
			% de BAIIA [1]	2,3 %-25,7 % (16,2 %)
	243 997	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. [2]
	65 356	Transactions récentes	—	—
	16 036	Autres [3]	—	—
Actions non participantes, prêts et avances	218 208	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,1 %-20,0 % (7,5 %)
	3 783	Actif net redressé	Actif net redressé	s. o. [2]
	33 807	Transactions récentes	—	—
	18 803	Autres [3]	—	—
	646 883			

1. En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du BAIIA sur les ventes.
2. Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature très différente selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
3. Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, d'offre d'achat,de multiple de BAIIA, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit, la valeur de transaction escomptée, le multiple de BAIIA, la valeur de liquidation et l'offre d'achat. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 46,5 M$ au 31 mai 2017 (31 mai 2016 : 34,8 M$) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Pour les actions non participantes, prêts et avances, nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de ± 0,50 % entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2017, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur mitoyenne est de l'ordre de 4,8 % (31 mai 2016 : 7,3 %). Le Fonds est d'avis que cette augmentation ou diminution de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle.

Ainsi, le Fonds juge que l'utilisation seule d'une portion de l'augmentation ou de la diminution de la valeur ne devrait pas être retenue pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par le biais de la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entrainerait pas des justes valeurs significativement différentes.

9. Participations dans les filiales et dans des entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	31 mai 2017		31 mai 2016	
	Nombre	**Juste valeur (en milliers $)**	Nombre	Juste valeur (en milliers $)
Filiales				
Sociétés en exploitation	**3**	**54 908**	4	31 330
Entités d'investissement	**5**	**27 196**	4	67 424
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	**25**	**173 098**	24	109 897
Entités d'investissement	**1**	**33 032**	—	—

9. Participations dans les filiales et dans des entreprises associées (suite)

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tel que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10. Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des parties liées, qui sont des filiales et entreprises associées. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes sur les investissements et certains revenus, notamment de loyer.

Filiales

Bilan (en milliers de $)	**31 mai 2017**	31 mai 2016
	$	$
Actif		
Investissements en capital de développement	**82 104**	98 754
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	**433**	102
Fonds engagés, mais non déboursés	**57 505**	50 180

États du résultat global (en milliers de $) **Exercice terminé le 31 mai**	**2017**	2016
	$	$
Produits d'intérêts et de dividendes	**736**	574
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	**6 328**	(7 702)
Revenus de loyer et autres revenus	**178**	804

10. Informations entre parties liées (suite)

Entreprises associées

Bilan (en milliers de $)	**31 mai 2017**	31 mai 2016
	$	$
Actif		
Investissements en capital de développement	**206 130**	109 897
Intérêts, dividendes ou revenus de loyer à recevoir	**57**	219
Fonds engagés, mais non déboursés	**10 640**	2 428

États du résultat global (en milliers de $) **Exercice terminé le 31 mai**	**2017**	2016
	$	$
Produits d'intérêts et de dividendes	**1 249**	1 481
Gains sur investissements en capital de développement	**26 991**	4 615
Revenus de loyer et autres revenus	**379**	2 394

11. Immeuble de placement

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces à bureau destinés à la location.

	31 mai 2017	31 mai 2016
	$	$
Juste valeur		
Immeuble de placement	**9 783 457**	9 055 628
Variation de l'exercice		
Solde au début	**9 055 628**	9 000 000
Entrées d'immobilisations	**727 829**	313 980
Moins-value non réalisée	**–**	(258 352)
Solde à la fin	**9 783 457**	9 055 628

11. Immeuble de placement (suite)

11.1 Évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement

L'immeuble de placement est évalué à la juste valeur. Les données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

Techniques d'évaluation	Données non observables	31 mai 2017	31 mai 2016
Actualisation simple	TGA [1]	**7,25 %**	7,25 %
Flux d'encaisse	TRI [2]	**8,00 %**	8,00 %
Actualisation	TGA réversion [3]	**7,25 %**	7,25 %

1. TGA : Taux d'actualisation.
2. TRI : Taux de rendement interne.
3. TGA réversion : Taux d'actualisation à la réversion.

12. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles :

	Terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total
	$	$	$	$	$
31 mai 2017					
Coût	**2 000 000**	**7 893 226**	**2 985 700**	**3 119 750**	**15 998 676**
Cumul des amortissements	**—**	**1 252 597**	**2 335 389**	**2 098 693**	**5 686 679**
Valeur comptable nette	**2 000 000**	**6 640 629**	**650 311**	**1 021 057**	**10 311 997**
Variation de l'exercice					
Valeur comptable nette au début	**2 000 000**	**6 602 128**	**668 249**	**767 101**	**10 037 478**
Acquisitions	**—**	**370 383**	**117 986**	**599 860**	**1 088 229**
Dotation aux amortissements	**—**	**(331 882)**	**(135 924)**	**(345 904)**	**(813 710)**
Valeur comptable nette à la fin	**2 000 000**	**6 640 629**	**650 311**	**1 021 057**	**10 311 997**
31 mai 2016					
Coût	2 000 000	7 522 843	2 867 714	2 519 890	14 910 447
Cumul des amortissements	—	920 715	2 199 465	1 752 789	4 872 969
Valeur comptable nette	2 000 000	6 602 128	668 249	767 101	10 037 478
Variation de l'exercice					
Valeur comptable nette au début	2 000 000	6 722 914	714 905	730 359	10 168 178
Acquisitions	—	197 594	90 783	262 587	550 964
Dotation aux amortissements	—	(318 380)	(137 439)	(225 845)	(681 664)
Valeur comptable nette à la fin	2 000 000	6 602 128	668 249	767 101	10 037 478

12. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mai 2017 (ni au 31 mai 2016). De plus, au 31 mai 2017, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au cours des exercices terminés les 31 mai 2017 et 31 mai 2016, aucune immobilisation n'a été radiée.

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles :

	Logiciels	Développement informatique	Total
	$	$	$
31 mai 2017			
Coût	**1 918 422**	**5 132 896**	**7 051 318**
Cumul des amortissements	**1 638 409**	**821 432**	**2 459 841**
Valeur comptable nette	**280 013**	**4 311 464**	**4 591 477**
Variation de l'exercice			
Valeur comptable nette au début	**142 133**	**3 044 059**	**3 186 192**
Acquisitions	**223 513**	**1 696 182**	**1 919 695**
Dotation aux amortissements	**(85 633)**	**(428 777)**	**(514 410)**
Valeur comptable nette à la fin	**280 013**	**4 311 464**	**4 591 477**
31 mai 2016			
Coût	1 694 909	3 436 714	5 131 623
Cumul des amortissements	1 552 776	392 655	1 945 431
Valeur comptable nette	142 133	3 044 059	3 186 192
Variation de l'exercice			
Valeur comptable nette au début	77 537	1 826 750	1 904 287
Acquisitions	137 651	1 457 564	1 595 215
Dotation aux amortissements	(73 055)	(240 255)	(313 310)
Valeur comptable nette à la fin	142 133	3 044 059	3 186 192

Aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur au 31 mai 2017 (ni au 31 mai 2016). De plus, aux mêmes dates, le Fonds n'avait conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

13. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Au 31 mai 2017, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 1 200 000 $ (aucun au 31 mai 2016), dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des sociétés dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

13. Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Au 31 mai 2017, conformément à l'article 23 de la loi constitutive, des fonds de 600 000 $ (aucun au 31 mai 2016) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 31 mai 2017, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2016) dans les créditeurs à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

14. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses actions et réclamations. Par conséquent, le Fonds comptabilise une provision, à cet effet. Le Fonds prend les moyens pour assurer lorsque requis, sa défense et éviter de devoir débourser le montant provisionné.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondaction est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

15. Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 500 000 $, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de septembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017 (ni au cours de l'exercice terminé au 31 mai 2016). Au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016, elle n'était pas utilisée.

16. Passif lié aux autres investissements

	31 mai 2017	31 mai 2016
	$	$
Sommes à payer sur acquisition d'autres investissements	**1 890 899**	—
Instruments financiers dérivés (note 6)	**1 062 910**	97 376
	2 953 809	97 376

17. Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

a) Actions de catégorie A, série 1

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) Actions de catégorie A, série 2

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire trois représentants au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne physique pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

17. Capital-actions (suite)

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	**$**	**Nombre**	**$**	**$**
31 mai 2017					
Actif net au début	**140 430 075**	**1 464 857 916**	**2 422 929**	**25 274 121**	**1 490 132 037**
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	**18 840 821**	**198 520 550**	**393 161**	**4 104 468**	**202 625 018**
Rachats d'actions	**(9 328 933)**	**(98 698 279)**	**(294 078)**	**(3 107 737)**	**(101 806 016)**
Résultats de l'exercice					
Résultat global		**117 914 624**		**2 030 260**	**119 944 884**
	9 511 888	**217 736 895**	**99 083**	**3 026 991**	**220 763 886**
Actif net à la fin	**149 941 963**	**1 682 594 811**	**2 522 012**	**28 301 112**	**1 710 895 923**

	Série 1		Série 2		Total
	Nombre	$	Nombre	$	$
31 mai 2016					
Actif net au début	130 823 580	1 337 701 316	2 356 709	24 097 894	1 361 799 210
Opérations sur le capital-actions					
Émissions d'actions	18 366 156	187 324 424	388 162	3 972 844	191 297 268
Rachats d'actions	(8 759 661)	(89 528 084)	(321 942)	(3 292 999)	(92 821 083)
Résultats de l'exercice					
Résultat global	—	29 360 260	—	496 382	29 856 642
	9 606 495	127 156 600	66 220	1 176 227	128 332 827
Actif net à la fin	140 430 075	1 464 857 916	2 422 929	25 274 121	1 490 132 037

Au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Virements

Conformément à une décision prise lors de l'assemblée générale du 29 septembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : *i)* augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou *ii)* imputer tout surplus d'apport pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017 aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs (ni au 31 mai 2016).

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

17. Capital-actions (suite)

Modalités de rachat

Le Fonds doit racheter les actions de catégorie A dans les circonstances prévues par la Loi ou les acheter de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la Politique d'achat de gré à gré des actions de catégorie A adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

18. Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujetti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré, au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La loi constituant Fondaction prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles doivent représenter un pourcentage de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds. Pour l'année financière 2016-2017, ce pourcentage est de 62 % (61 % pour l'année 2015-2016 et 60 % pour les années antérieures).

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de la norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année.
Aux 31 mai 2017 et 2016, Fondaction respectait la Norme d'investissement.

19. Charges

Exercice terminé le 31 mai	**2017**	2016
	$	$
Traitements et charges sociales	**23 171 858**	19 488 067
Frais de communication aux actionnaires	**1 052 493**	874 471
Frais de fonctionnement	**2 805 176**	2 690 615
Frais de garde, registrariat et fiducie	**533 875**	456 335
Frais de publicité et d'information	**2 474 371**	1 768 658
Honoraires des gestionnaires externes	**2 785 883**	2 411 284
Frais d'occupation et loyer	**1 941 121**	2 098 284
Honoraires professionnels	**3 197 721**	2 507 039
Produits de location de bâtiment	**(1 578 474)**	(1 096 999)
Amortissements	**1 328 120**	994 974
	37 712 144	32 192 728
Provision – actions et réclamations	**8 400 000**	–
	46 112 144	32 192 728

20. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil et de la haute direction.

Exercice terminé le 31 mai	**2017**	2016
	$	$
Salaires et avantages du personnel à court terme	**3 938 324**	3 811 719
Avantages postérieurs à l'emploi	**369 005**	353 476
Rémunération du conseil d'administration	**140 083**	123 002
	4 447 412	4 288 197

La *rémunération* inclut tous les avantages du personnel. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

21. Impôts sur le résultat

Exercice terminé le 31 mai	**2017**	2016
	$	$
Exigibles	**217 810**	326 410
Différés	**550 418**	451 033
	768 228	777 443

21. Impôts sur le résultat (suite)

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

Exercice terminé le 31 mai	**2017**	2016
	$	$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 50,6 % (48,2 % en 2016)	**56 561 944**	17 030 065
Dividendes non imposables	**(6 748 332)**	(6 254 331)
Partie non imposable ou non déductible sur le gain ou la perte en capital et sur les gains ou pertes non réalisés	**(52 425 686)**	(10 208 702)
Écart de taux	**(1 690 557)**	(96 836)
Renversement des pertes reportées des exercices antérieurs	**71 903**	203 961
Charges non déductibles et autres éléments	**4 998 956**	103 286
	768 228	777 443

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	31 mai 2017	31 mai 2016
	$	$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2036	**2 060 593**	2 971 271
Frais d'émission d'actions	**1 879 931**	1 730 109
Avantages sociaux futurs	**1 283 205**	1 283 205
Immobilisations	**1 783 584**	1 519 687
Autres éléments	**412 148**	465 607
	7 419 461	7 969 879

Le Fonds est imposé selon des règles similaires à une société de placement à capital variable et, par conséquent, aux fins de la *Loi sur le revenu du Canada,* l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017 et le 31 mai 2016 aucun montant n'a été appliqué en augmentation des impôts sur le résultat à recevoir.

Les impôts différés sur les gains ou pertes non réalisés ne sont pas présentés distinctement aux états financiers puisque ces impôts sont remboursables. Ils font l'objet d'une compensation avec les impôts en main remboursables futurs correspondants. Au 31 mai 2017, le montant des impôts compensés de la sorte s'élève à 17 529 096 $ (5 799 385 $ au 31 mai 2016).

21. Impôts sur le résultat (suite)

Au 31 mai 2017, le Fonds présente des pertes fiscales de 11 590 174 $ au fédéral et de 38 213 642 $ au provincial, pouvant servir à réduire le résultat imposable des exercices ultérieurs. Les pertes fiscales expirent comme suit :

	Fédéral	Provincial
	$	$
2027	—	9 465 393
2028	—	3 969 947
2029	—	6 307 012
2030	—	6 385 278
2031	—	740 911
2032	5 152 811	8 312 830
2033	3 480 861	2 127 167
2036	2 956 502	905 104

22. Avantages du personnel

Le Fonds a des régimes de retraite à prestations déterminées et un régime d'avantages complémentaires de retraite. L'un des régimes de retraite est un régime à entités multiples, dans lequel la juste valeur des actifs est répartie parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité. Le régime est administré par un comité de retraite composé de dix membres. Le financement du régime correspond aux cotisations salariales des personnes salariées et des cotisations d'exercice des entités. De plus, une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que les entités doivent verser au régime de retraite.

Une cotisation additionnelle variant selon la politique de placement doit également être versée. Enfin, un fonds de stabilisation est créé et financé partiellement à l'aide d'une cotisation d'équilibre spéciale. Le taux de cotisations requis est le même pour toutes les entités. Le Fonds n'est pas tenu envers le régime des obligations des autres entités. En cas de liquidation du régime ou si le Fonds se retire de celui-ci, le déficit ou l'excédent sera réparti parmi les entités participantes au prorata de la valeur des obligations au titre des prestations constituées de chaque entité.

Passif net au titre de prestations définies

	31 mai 2017	31 mai 2016
	$	$
Régimes de retraite à prestations déterminées	**9 969 500**	15 717 300
Régime d'assurances collectives	**8 532 100**	8 475 300
	18 501 600	24 192 600

22. Avantages du personnel (suite)

22.1. Régimes de retraite à prestations déterminées

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser aux régimes de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 31 mai 2017, basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 décembre 2015. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 décembre 2016.

22. Avantages du personnel (suite)

22.1. Régimes de retraite à prestations déterminées (suite)

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se sont établies comme suit :

	Pour l'exercice terminé le 31 mai 2017			Pour l'exercice terminé le 31 mai 2016		
	Valeur actualisée de l'obligation	**Juste valeur des actifs des régimes**	**Total**	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Solde au début	**(55 254 900)**	**39 537 600**	**(15 717 300)**	(47 989 700)	36 674 600	(11 315 100)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**(3 502 800)**	**—**	**(3 502 800)**	(2 305 200)	—	(2 305 200)
Coût des services passés	**(1 018 100)**	**—**	**(1 018 100)**	—	—	—
Produit (charge) d'intérêts	**(1 959 400)**	**1 378 200**	**(581 200)**	(1 791 200)	1 348 300	(442 900)
Incidence sur le résultat net	**(6 480 300)**	**1 378 200**	**(5 102 100)**	(4 096 400)	1 348 300	(2 748 100)
Réévaluations :						
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	**—**	**2 464 800**	**2 464 800**	—	(1 570 300)	(1 570 300)
Profit découlant de changements dans les hypothèses démographiques	**4 323 600**	**—**	**4 323 600**	—	—	—
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	**(509 600)**	**—**	**(509 600)**	(1 539 300)	—	(1 539 300)
Profit (perte) lié à l'expérience	**1 709 000**	**—**	**1 709 000**	(1 303 300)	—	(1 303 300)
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	**5 523 000**	**2 464 800**	**7 987 800**	(2 842 600)	(1 570 300)	(4 412 900)
Cotisations :						
Du Fonds	**—**	**2 862 100**	**2 862 100**	—	2 758 800	2 758 800
Participants aux régimes	**(867 200)**	**867 200**	**—**	(773 600)	773 600	—
Prestations versées	**1 652 800**	**(1 652 800)**	**—**	447 400	(447 400)	—
	785 600	**2 076 500**	**2 862 100**	(326 200)	3 085 000	2 758 800
Solde à la fin	**(55 426 600)**	**45 457 100**	**(9 969 500)**	(55 254 900)	39 537 600	(15 717 300)

Les cotisations prévues pour la prochaine période de douze mois sont de 2 539 000 $.

22. Avantages du personnel (suite)

22.2. Régime d'assurances collectives

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Il n'est pas un régime enregistré, donc il n'est pas soumis à la *Loi sur les régimes de retraite complémentaires* du Québec. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, sont basées sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 31 mai 2017. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée en date du 31 mai 2020.

	Pour l'exercice terminé le 31 mai 2017			Pour l'exercice terminé le 31 mai 2016		
	Valeur actualisée de l'obligation	**Juste valeur des actifs des régimes**	**Total**	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Solde au début	**(8 475 300)**	**—**	**(8 475 300)**	(7 340 000)	—	(7 340 000)
Coût des services rendus	**(749 700)**	**—**	**(749 700)**	(680 100)	—	(680 100)
Charge d'intérêts	**(303 000)**	**—**	**(303 000)**	(273 300)	—	(273 300)
Incidence sur le résultat net	**(1 052 700)**	**—**	**(1 052 700)**	(953 400)	—	(953 400)
Réévaluations :						
Profit (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques	**1 083 300**	**—**	**1 083 300**	(38 100)	—	(38 100)
Perte découlant de changements dans les hypothèses financières	**(56 600)**	**—**	**(56 600)**	(247 000)	—	(247 000)
Perte liée à l'expérience	**(150 200)**	**—**	**(150 200)**	—	—	—
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	**876 500**	**—**	**876 500**	(285 100)	—	(285 100)
Cotisations du Fonds	**—**	**119 400**	**119 400**	—	103 200	103 200
Prestations versées	**119 400**	**(119 400)**	**—**	103 200	(103 200)	—
	119 400	**—**	**119 400**	103 200	—	103 200
Solde à la fin	**(8 532 100)**	**—**	**(8 532 100)**	(8 475 300)	—	(8 475 300)

Les cotisations prévues pour la prochaine période de douze mois sont de 128 000 $.

22. Avantages du personnel (suite)

22.3. Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	31 mai 2017		31 mai 2016	
	Régimes de retraite	**Régime d'assurances collectives**	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	**3,45 %**	**3,45 %**	3,60 %	3,60 %
Taux d'augmentation des salaires	**3,25 %**	—	3,25 %	—
Table de mortalité	**CPM Ajustée**	**CPM Ajustée**	CPM 2014	CPM 2014
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	**3,60 %**	**3,60 %**	3,75 %	3,75 %
Taux d'augmentation des salaires	**3,00 %**	—	3,25 %	—
Table de mortalité	**CPM Ajustée**	**CPM Ajustée**	CPM 2014	CPM 2014

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 19 ans (18 ans au 31 mai 2016) pour les régimes de retraite et de 21 ans (19 ans au 31 mai 2016) pour le régime d'assurances collectives.

22.4. Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Régimes de retraite		**Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies**	
	Variation de l'hypothèse	**Augmentation de l'hypothèse**	**Diminution de l'hypothèse**
	%	**$**	**$**
Taux d'actualisation	**1 %**	**(8 977 500)**	**12 390 100**
Taux d'indexation	**1 %**	**3 180 700**	**(4 763 400)**
Taux d'augmentation des salaires	**1 %**	**2 657 800**	**(2 595 100)**

	Variation de l'hypothèse	**Augmentation de l'hypothèse**	**Diminution de l'hypothèse**
	%	**$**	**$**
Espérance de vie	**10 %**	**(915 100)**	**1 010 900**

22. Avantages du personnel (suite)

22.4. Analyse de sensibilité (suite)

Régime d'assurances collectives

		Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi	
	Variation de l'hypothèse	**Augmentation de l'hypothèse**	**Diminution de l'hypothèse**
	%	**$**	**$**
Taux d'actualisation	**1 %**	**(1 531 900)**	**2 042 700**
Augmentation du coût des soins de santé	**1 %**	**1 929 600**	**(1 482 900)**

	Variation de l'hypothèse	**Augmentation de l'hypothèse**	**Diminution de l'hypothèse**
	%	**$**	**$**
Espérance de vie	**10 %**	**(285 900)**	**317 400**

22.5. Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	31 mai 2017	31 mai 2016
	%	%
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	**12,1**	13,6
Actions étrangères	**32,0**	30,0
Titres immobiliers mondiaux	**3,4**	2,2
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	**35,9**	37,4
Immobilier	**7,7**	8,3
Autres	**8,9**	8,5
	100,0	100,0

22.6. Risques associés aux régimes à prestations déterminées

Les risques associés aux régimes à prestations déterminées :

- Risque d'investissement

  L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.

- Risque de taux d'intérêt

  Une variation des taux obligataires affectera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

22. Avantages du personnel (suite)

22.6. Risques associés aux régimes à prestations déterminées

- Risque de longévité

  Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables de mortalité utilisées augmentera la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

- Risque d'inflation

  L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées.

23. Renseignements additionnels

Le Relevé des investissements en capital de développement, au coût, audité, le Relevé des autres investissements, non audité, ainsi que le Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Internet au www.fondaction.com ou au www.sedar.com.

24. Chiffres comparatifs

Fondaction a modifié la classification de certains soldes qui ont été présentés aux états financiers afin de mieux refléter la nature des montants présentés.